

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2021

Présents : Mme BASELLO Marianne, M. BASTIEN Dominique, M. BRUGGMANN David, Mme FLEURANTIN Morgane, M. OLRY Didier, M. OLRY Yannick, M. RAOULT Christian, Mme THIERY Christine, M. THOMAS Jérôme, M. THOMAS Maximilien, M. THOMAS Patrick

Absents :

Retour sur réunion

EPCI :

- PLUiH : Réunion 18 mars 2021 pour la validation du PLUiH
- Point sur les collectes incitatives des ordures ménagères et l'augmentation prévisionnelle des tarifs de celles-ci.

SPL-Xdemat : Validation du rapport de gestion 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion de la mairie et du CCAS tenus par Mme WOLSKI Peggy Trésorerie de Colombey les belles sont acceptés à l'unanimité

Compte administratif 2020

Mairie

Section	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	71008.21€	100282.80€	93873.12€	
Investissement	23366.89€	21088.73€		21161.37€

Reste à réaliser : 3689.40€

Résultat clôture Investissement : -21161.37€ (001)

Résultat Disponible : 69022.35€ (002)

Besoin de financement : (compte 1068) 24850.77€

Accepté à l'unanimité

CCAS

Section	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	180€	1300€	1598.61€	
Investissement	0€	0€		

Résultat Disponible : 1598.61€ (002)
Accepté à l'unanimité

Budget 2021

Mairie

Le budget a été voté à l'unanimité

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161382.35€	161382.25
Investissement	69100.77€	69100.77€

Budget total 230483.12€

CCAS

Le budget a été voté à l'unanimité

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1998.61€	1998.61€
Investissement	0€	0€

Taux d'imposition 2021

Après avoir expliqué la réforme fiscale sur la suppression de la taxe d'habitation, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 :

Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti 21.69%

Vote du taux de la taxe sur le foncier non bâti 9.80%

Accepté à l'unanimité

CCAS

Dissolution du CCAS

Après délibération les membres du CCAS acceptent la dissolution du CCAS au 01/01/2022 et décide ainsi de rattacher toutes les opérations qui en découlaient au budget de la mairie.

Accepté à l'unanimité

Demande de Subventions CCAS

- Foyer rural subvention accordée 135€ pour la sortie des enfants et adolescents
- Sentiers de la Mirabelles 80€
- Club des aînés 100€

Questions diverses

Rappel

Exploitation des coupes d'affouages 2019 :

Après délibération le conseil municipal reporte l'exploitation des affouages 2019 au 01/04/2021

Affiché à la porte de la mairie de Férocourt, le 05/03/2021